

# Boucle de Bornéo sur la commune de Roussay



Visorando



Randonnée n°2628569

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

L'île de Bornéo, ses forêts tropicales, ses plages de sable blanc, la mer de Chine. Mais pourquoi ce nom dans notre bocage des Mauges? Bornéo était le nom donné autrefois à une portion de ce sentier. Peut-être s'agit-il d'un nom dérivé de bornage puisque cette portion marque la frontière entre Torfou et Montfaucon-Montigné.

<b>Durée :</b>	4h10	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	13.71km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	82m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	83m		
<b>Point haut :</b>	124m	<b>Commune :</b>	Roussay (49450)
<b>Point bas :</b>	40m		



## Description

Garez-vous sur la place de l'église de Roussay.

(D/A) Face à l'église, dirigez-vous vers la gauche, continuez tout droit au croisement sur la rue principale. Au bout de la rue, avant l'intersection en T avec la D146, prenez le chemin à droite qui longe la route. Celui-ci rejoint une petite route. Continuez tout droit, passez devant la Bastille où est installée la Ferme d'Activité des Mauges

(1) Poursuivez sur cette route pour prendre rapidement le chemin à droite. Vous arrivez à la Ferme des Rabottières. Longez le bâtiment d'élevage et retrouvez le carrefour d'une route et d'un chemin.

(2) Tournez à gauche et suivez le chemin. Contournez l'ancien village de la Baconnière, longez sur votre gauche l'ancienne carrière d'uranium de la Baconnière. Le chemin se prolonge sur une portion goudronnée jusqu'à la RD64.

(3) **Attention pour traverser.** Allez jusqu'au hameau de la Malécotière, traversez-le et engagez-vous dans le chemin à gauche des maisons. Montez dans le chemin et arrivez à un croisement. Prenez à gauche pour atteindre le carrefour de la route desservant la Papinière et la Turmelière. Ce carrefour se matérialise par cinq directions.

(4) Traversez la route et prenez la route à droite desservant la Petit Cherpaie. Faites 400m et arrivez sur une autre route. Traversez-la et prenez le chemin à droite direction la Cherpraie. Faites une grande boucle en restant toujours sur la droite. Vous êtes ici sur la portion de chemin autrefois appelée Bornéo. Conservez ce chemin en restant toujours à droite pour arriver au village de la Turmelière.

(5) Au niveau de la chapelle, prenez la route à gauche sur 150m environ et, au carrefour suivant, tournez à droite. Prenez plus loin le chemin de terre à gauche en laissant à droite la route menant au hameau de l'Humeau. Passez devant une seconde chapelle, l'Humeau. Continuez ce chemin jusqu'au carrefour du Chemin des Justices.

(6) Prenez à droite. Au niveau de la RD64, **traversez avec prudence** et virez à droite. Longez la route sur le côté gauche, quittez-la pour prendre à gauche celle en direction la Basse Boissière. Une fois au hameau, engagez-vous tout droit sur le chemin qui descend vers la Moine. Rejoignez le Ruisseau de la Baconnière.

(7) Longez-le vers la gauche, passez les petits ponts, puis arrivez à Normandeu en obliquant à droite. Continuez le chemin qui remonte jusqu'au hameau de la Chaise.

## Points de passages

- D/A Parking de l'église de Roussay**  
N 47.091269° / O 1.06539° - alt. 88m - km 0
- 1 La Bastille**  
N 47.083535° / O 1.072124° - alt. 88m - km 1.13
- 2 La Ferme des Rabottières**  
N 47.089563° / O 1.074815° - alt. 84m - km 2.14
- 3 Traversée de la RD64**  
N 47.084394° / O 1.089052° - alt. 88m - km 4.1
- 4 Carrefour à cinq directions**  
N 47.075747° / O 1.087153° - alt. 124m - km 5.21
- 5 La Turmelière**  
N 47.077255° / O 1.10245° - alt. 105m - km 7.3
- 6 Chemin des Justices**  
N 47.085426° / O 1.112751° - alt. 96m - km 8.58
- 7 Ruisseau de la Baconnière**  
N 47.09332° / O 1.084081° - alt. 54m - km 11.12
- 8 La Chaise**  
N 47.097601° / O 1.080568° - alt. 64m - km 12.32
- D/A Parking de l'église de Roussay**  
N 47.091341° / O 1.065323° - alt. 88m - km 13.71

(8) Restez sur la route pour rejoindre le bourg de Roussay et la place de l'église (D/A).

### Informations pratiques

#### A proximité

[La Ferme d'activités des Mauges](#) (passage au niveau de la Bastille)

Foyer de vie à la ferme créé en 2008, cette structure accueille des déficients intellectuels, notamment les personnes atteintes du syndrome X fragile. Chaque automne, la Ferme d'Activités des Mauges bénéficie des résultats de la Fête des Cucurbitacées, organisée au village de la Chaise à Roussay.

La carrière de la Baconnière : Ancienne mine d'uranium avec plusieurs fosses à ciel ouvert et mines souterraines, elle a été exploitée de 1976 à 1981. Plus de 500 tonnes d'uranium ont été extraites et traitées à l'usine de la SIMO, à l'Écarpière à Gétigné. À proximité, l'ancienne carrière de l'Anjouerie est devenue un centre de plongée.

Chapelle de la Turmelière : Le château et la chapelle ont été construits vers 1860, par la famille Baudry. Monseigneur Baudry, évêque de Périgueux, fait rajouter la chapelle. Celle-ci appartient et est entretenue par tous les propriétaires du village de la Turmelière (chapelle privée).

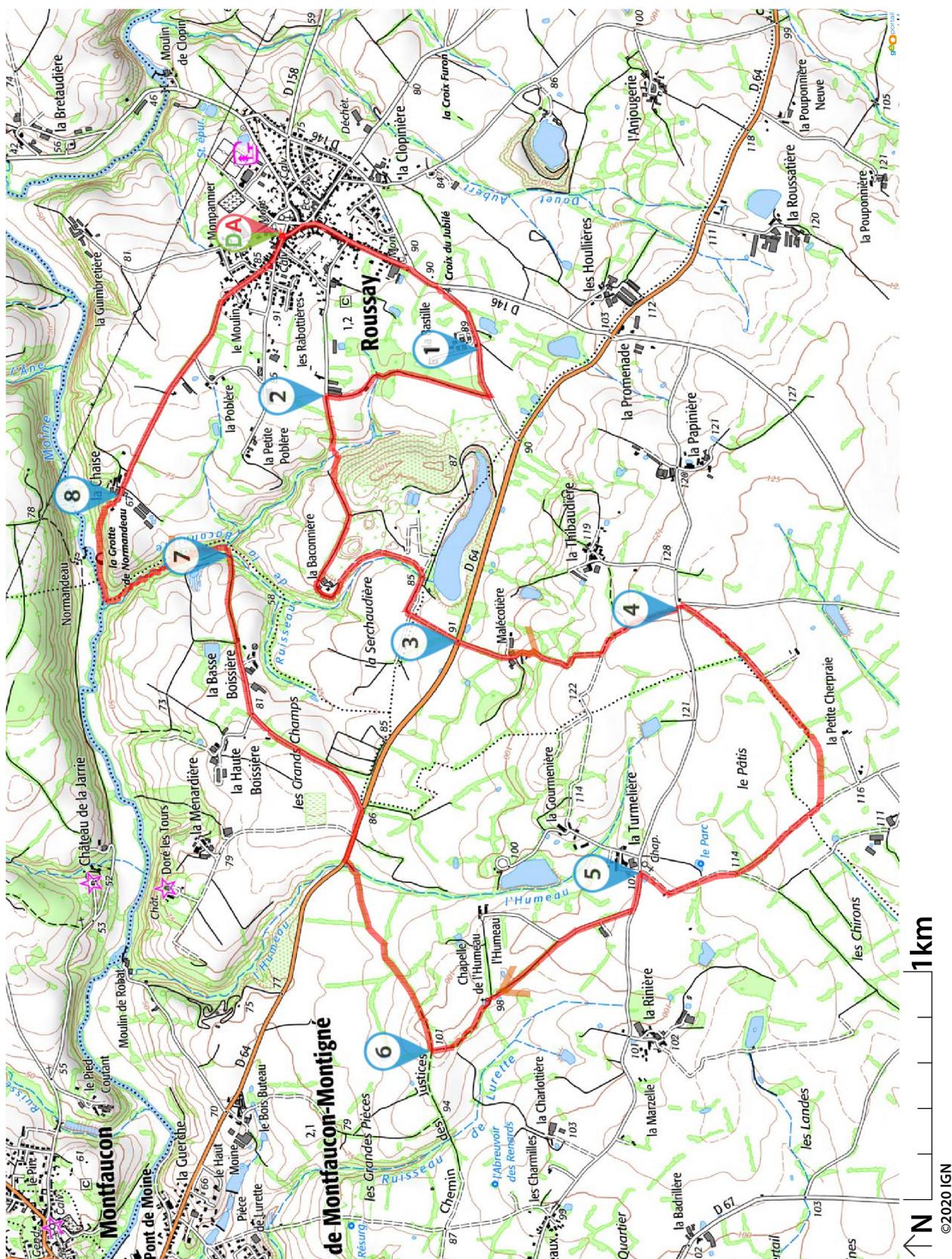
[Le Moulin à eau de Normandeu](#) : ce moulin de Normandeu est élevé sur la rive Nord de la Moine ; une chaussée submersible barre, en partie, le lit de la rivière. Ce moulin était couplé avec un moulin à vent au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il a été désaffecté en 1856 puis utilisé à partir de 1902 par l'Établissement Aumon-Martin (Roussay) pour produire l'électricité nécessaire à cette usine de textile. Depuis l'électrification de Roussay, le moulin à eau est utilisé en moulin à farine jusqu'en 1946. Il est ensuite abandonné puis réhabilité en habitation.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-borneo-sur-la-commune-de-rouss/>

**En savoir plus** : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : [contact@osezmauges.fr](mailto:contact@osezmauges.fr) - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du *visor* randonneur

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**